

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2020

À 20 HEURES

CONVOCATION ET AFFICHAGE DU 29 Janvier 2020

Présents : M.M. Gérard GREFFE, M. Patrick SCHWIRTZ, M. Cyril VACHON, adjoints Mmes et Ms. Dominique VACHEROT, Marie-Hélène TOURNIER, Philippe WEMMERT, Arnaud TARTARIN, Patricia GUILLAUME, Sébastien FOL, Magali GODARD, Nolwenn BEROUJON, Sophie OPREE.

Excusée :

Absent :

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe WEMMERT

1. / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente.

2. / COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 16 Avril 2014 : de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente par M. Jean-Christophe CLEMENT et Mme Marine BAZENET d'une maison sise à Ruffey-Lès-Beaune, 1, chemin des Ormets, hameau de Grandchamp, cadastrée section C n°928, pour 5a23ca moyennant le prix de deux cent onze mille euros (211 000,00€).

Le conseil municipal donne acte au maire de la présente décision.

3./ PROJET CHANGEMENT D'OUVERTURE ET DE FERMETURE BATIMENTS COMMUNAUX :

Le maire présente le projet de modification d'ouverture et de fermeture des portes des bâtiments communaux par badges ou cartes. Ce système éviterait un volume de clefs important et permettrait d'avoir un accès sécurisé à la mairie (porte d'entrée et du secrétariat), à la poste, au foyer rural dans un premier temps. Grâce à une application gratuite, il sera possible de programmer et limiter l'accès aux différentes personnes autorisées. Ainsi, à titre d'exemple, le badge du foyer rural sera programmé en fonction de la durée de location des salles, l'accès étant ensuite désactivé.

Le devis présenté s'élève à 4 000.00€ TTC.

Après discussion et échange, le conseil municipal, à l'unanimité,

- valide ce devis, donne pouvoir au maire pour le signer
- dit que cette somme sera portée au BP 2020.

4./ MODIFICATION MORPHOLOGIQUE DE LA LAUVE :

Ce point est rajouté à l'ordre du jour du conseil municipal avec l'accord des conseillers.

Suite à l'interpellation par le maire du syndicat de rivière concernant l'état de la rivière, dont l'entretien, engendre des risques de crues dans le village, ce syndicat refondu et devenu le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Dheune, nous propose une intervention sur le cours d'eau sur un linéaire de 95m de part et d'autre, et en dessous du pont (de la rue du Pont).

Il s'agira de reprendre le méandre de la rivière en amont du pont afin de favoriser les écoulements dans le sens du pont et non de manière oblique, d'arraser l'îlot central en amont du pont pour adoucir la courbure de la rivière et traiter le foyer de renouée du Japon, créer des banquettes en aval et en amont du pont avec des matériaux extraits du site (nettoyage du radier sous le pont). Le montant estimé des travaux s'élève à 13 000.00€, une somme de 15 000.00€ a été portée au budget du syndicat. La commune ne supportera aucun coût. Ces travaux seront réalisés cet été 2020.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité

- valide ce projet ;

- donne pouvoir au maire pour signer la convention correspondante.

11. INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES :

* Le maire fait part aux conseillers municipaux des circulaires ministérielles du 16 janvier 2020, relatives au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct, à l'organisation matérielle et au déroulement des élections municipales des 15 et 22 mars 2020.

La commission de contrôle des opérations électorales doit se réunir impérativement entre le 20 et 23 février prochain. La nôtre est fixée au jeudi 20 février. L'inscription sur les listes est désormais possible jusqu'au 7 février 2020, avec possibilité de s'inscrire ou de vérifier sa situation électorale en ligne. (la date du 31 décembre de l'année n'étant plus impérative).

* Le maire présente ensuite le projet de boulangerie de Valeria Moyano. Cette habitante de Vignoles, titulaire de CAP de boulangerie, pâtisserie souhaite monter son entreprise en soutien avec la chambre des métiers et de l'artisanat, sur notre commune. Il s'agit pour elle de trouver un lieu pour faire dépôt de pain et de boulangerie (puis dans un second temps, pâtisserie et traiteur) puisqu'elle dispose d'un four à bois chez son maître de stage à Mavilly-Mandelot. Ce local pourrait être celui dont dispose la commune (ancien local pompiers) après transformation et mise aux normes. Dans un premier temps, cette boulangère va réaliser une étude de marché sur notre commune. Le conseil municipal répond également favorablement à cette demande.

* Les travaux sur le réseau d'éclairage public (1^{ère} tranche) par l'installation de leds sont actuellement en cours.

* Le rendez-vous pour la division et le bornage des parcelles distraites du régime forestier et objet de la vente à Bourgogne Recyclage est fixé au 11 mars à 14h sur site.

* Le maire revient ensuite sur la réunion de la plateforme ADS, de la communauté d'agglomération. Ce service, particulièrement efficace et compétent, instruit nos autorisations d'urbanisme et celles de toutes les communes disposant d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le volume d'instruction a été multiplié par 3 par rapport à 2016, année de prise de fonction. Le coût du service est toujours ajusté par référence au coût d'un permis de construire.

* Le premier adjoint fait ensuite le point des différents travaux de voirie ; l'impasse des roses trémières devrait être faite cette semaine, et l'entreprise CRETIN est en attente du retour des Déclarations d'Intention de Travaux (DICT) pour pouvoir commencer à Varennes.

* Le deuxième adjoint rend compte de la réunion de la commission « SECURITE » du lundi 3 février, qui a permis de revoir les différents contrats en cours (contrat chaudière au profit de FFC, moins-disant par rapport à Sani-Beaune, contrat pour le contrôle de l'assainissement individuel du foot) etc. Nous attendons la confirmation écrite de l'installateur AJ3M venu vérifié l'équipement FITNESS et qui conteste certains éléments soulevés et va procéder à une intervention sur site

* La prochaine réunion de chantier du lotissement aura lieu ce vendredi ; les signatures des dernières promesses de vente sont en cours. Reste seulement à la vente le lot concernant la micro-crèche.

Le prochain conseil municipal est fixé au 03 mars 2020 ;

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 21 heures 35.

M. Gérard GREFFE M. Patrick SCHWIRTZ M. Cyril VACHON Mme Nolwenn BEROUJON

Mme Dominique VACHEROT Mme Marie-Hélène TOURNIER M. Philippe WEMMERT Mme Sophie OPREE

M. Arnaud TARTARIN Mme Patricia GUILLAUME M. Sébastien FOL Mme Magali GODARD